

ROYAUME DES PAYS-BAS

16,4 millions d'habitants

3,3 % de la population totale de l'UE

41 864 km²

1 % de la superficie totale de l'UE

Capitale : **Amsterdam**

Monnaie : **Euro**

PIB : 552,9 milliards d'euros

4,6 % du PIB de l'Union

PIB/habitant : 34 200 euros

Secteurs d'activité

(répartition des emplois civils)

Agriculture : 3 %

Industrie : 19,4 %

Services : 77,6 %

Croissance 2007 : 3,5 %

Inflation 2007 : 1,6 %

Solde budgétaire 2007 : +0,4 % du PIB

Taux de chômage 2007 : 3,2 %



LES PAYS-BAS ET L'UNION EUROPÉENNE

Les Pays-Bas comptent parmi les **membres fondateurs** de la Communauté économique européenne. Dotés d'une économie tournée par tradition vers les échanges extérieurs, les Pays-Bas ont joué un rôle moteur à chacune des grandes étapes de l'unification économique et monétaire de l'Europe : création du marché commun puis du marché unique, conception et lancement de l'euro...

Plus récemment, redoutant une dilution de leur influence au sein d'une Europe élargie, les Néerlandais ont exprimé leurs réserves sur les nouvelles modalités de la construction communautaire en repoussant en 2005 le projet de traité constitutionnel qui leur était soumis par référendum.



COMPOSITION 2008 DE LA TWEEDE KAMER DER STATEN-GENERAAL

TWEEDE KAMER DER STATEN-GENERAAL (Deuxième Chambre des États-généraux)

Système institutionnel. Les Pays-Bas constituent un régime de monarchie **parlementaire**. L'essentiel du pouvoir exécutif est assumé par le chef du Gouvernement, appelé « Ministre-Président », le monarque exerçant pour sa part une mission de représentation et de médiation. Au sein des « États-généraux », dénomination du Parlement bicaméral, la Tweede Kamer der Staten-Generaal, chambre basse, réunit **150 députés** élus pour **4 ans** au scrutin proportionnel.

Pouvoirs. Outre le pouvoir législatif et budgétaire, la Deuxième Chambre contrôle l'action du Gouvernement et du Ministre-Président qui sont **responsables** devant elle. Le mode de scrutin proportionnel permettant rarement de dégager des majorités nettes, c'est par tradition au sein de la Chambre que s'effectuent les consultations préalables à la formation des coalitions de gouvernement. La Constitution prévoit la possibilité de la dissolution de la Chambre « par décret royal ».



CDA 41 sièges	Verts-gauche 7 sièges
Parti du travail 33 sièges	Union chrétienne 6 sièges
Parti socialiste 25 sièges	Démocratie 66 3 sièges
Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD) 21 sièges	Parti pour les animaux 2 sièges
Parti de la liberté (PVV) 9 sièges	Parti de la politique réformée 2 sièges
	Divers 1 siège



La Présidente de la Tweede Kamer der Staten-Generaal, Gerardina Alida Verbeet

Les élections anticipées du 22 novembre 2006 n'ont permis à aucune des deux grandes coalitions en présence d'obtenir la majorité absolue des sièges à la Chambre. Au terme de trois mois de consultations, un accord a permis la formation d'un gouvernement de **grande coalition** regroupant chrétiens-démocrates, travaillistes et l'Union chrétienne des Pays-Bas. **Jan Peter Balkenende**, Ministre-Président depuis 2002, a été reconduit dans ses fonctions.

36,7 % de femmes

En savoir plus : www.tweede-kamer.nl

LES 27 DÉPUTÉS NÉERLANDAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN

- PSE > 7 députés
- PPE-DE > 7 députés
- ADLE > 5 députés
- Verts / ALE > 4 députés
- GUE-NGL > 2 députés
- ID > 2 députés

